



Désolidarisation d'un compte joint malgré interdit bancaire

Par **delphine52**, le **08/12/2012** à **13:11**

Bonjour,

J'aurais besoin de votre aide , je ne sais plus comment gérer la situation très inconfortable dans laquelle je suis actuellement.

En effet je suis séparé de mon concubin depuis début avril 2012, nous avons contracté en 2002 un prêt immobilier ,puis nous avons connu une très mauvaise période mon ex concubin travaillait dans le terrassement des routes il à eu un gros problème de santé qui l'a empêché de travailler durant 1 an, malheureusement pour nous l'assurance du prêt immobilier a refusé de prendre en compte cet arrêt temporaire de travail.

Nous vivons à 5 personnes sur mon salaire à mi-temps de 27 heures par semaine (montant du crédit 780 € mensuel)

Autant vous dire qu'on avait plus que la corde au cou, la banque caisse d'épargne ne nous à fait aucun cadeaux frais de découverts, frais intercalaire, bref à la finalité nous étions prélevé du double de la traite et pourtant cela ne correspondait qu'aux frais bancaires.

Notre seul recours à été de saisir le tribunal en montant un dossier de surendettement qui a été immédiatement accepté en 2004. Depuis cette date nous avons eu aucun déboire le compte n'a plus été débiteur et mon ex concubin avait retrouvé son emploi.

Je vous ai détaillé tous ceci pour que vous compreniez ma situation. Désormais il est le seul à alimenter notre compte joint, depuis que j'ai été licenciée en 2010.

Aujourd'hui je veux me désolidariser du compte mais ma conseillère m'a dit que ce n'était pas possible tant que le prêt immobilier n'était pas remboursé dans son intégralité (il reste 4 ans) mais moi je veux vendre la maison,mon ex ne veut pas en entendre parler il vit dans la maison seul depuis notre séparation, il commence à faire n'importe quoi avec son argent.

Comment puis je faire pour me désolidariser du compte ?

merci d'avance de vos réponses

Par **amajuris**, le **08/12/2012 à 14:30**

bjr,
vous voulez vous désolidariser du prêt ou du compte joint ?
vous pouvez dénoncer seul le compte joint.
si cela concerne le compte joint voir ce lien:
<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F10412.xhtml#N1014A>
cdt

Par **delphine52**, le **08/12/2012 à 17:52**

bonjour,
je veux juste me désolidariser du compte joint mais le prêt immobilier, surtout que nous
sommes en plan de surendettement depuis 2004.